

Délibération N°5B

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le **Onze Décembre à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 5 Décembre 2024 s'est réuni,
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à M. GIRONDE
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M.
BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN, pouvoir à Mme Annie de CHABANNES

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président propose de reconduire la grille tarifaire
pour les entrées du spectacle Son & Lumière comme suit :

-Adultes (à partir de 16 ans) : 16,67 € HT soit 20 € TTC

-Jeunes (de 11 à 15 ans inclus) : 12,50 € HT soit 15 € TTC

-Enfants (de 7 à 10 ans inclus) : 8,33 € HT soit 10 € TTC

-Enfants de moins de 7 ans (n'occupant pas une place assise) :
gratuit

-Groupes (à partir de 15 places et un seul règlement) et membre
de la FFFSH (sur présentation de carte d'adhérent) : Cet achat
pourra être effectué uniquement au guichet – pas de vente
internet : 12,50 € HT soit 15 € TTC

-Adhérent CNAS (réservé aux adhérents CNAS et à ses ayants-
droits) : cet achat pourra être effectué sur internet sur
présentation d'un code promotionnel ou au guichet (sur
présentation de la carte de membre et d'une pièce d'identité) :
12,50 € HT soit 15 € TTC

-Personnes bénéficiant d'une prestation de produit touristique
commercialisé par l'Office de Tourisme du Pays de Lapalisse :
adulte 12,50 € HT soit 15 € TTC ; jeune et enfant 8,33 € HT soit
10 € TTC

OBJET :

**SPECTACLE SON &
LUMIERE – TARIFS**

Par ailleurs, il précise que cette opération peut bénéficier d'une subvention FEADER, dans le cadre du programme LEADER, au taux de 80 %, plafonnée à 60000 €.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la grille tarifaire pour les entrées applicable au Spectacle Son et Lumière comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention au titre du programme LEADER.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 20 DEC. 2024
Publié ou Notifié le : 17 DEC. 2024
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~